

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 124 (1979)
Heft: 1

Artikel: Plaidoyer pour l'enseignement de la tactique
Autor: Chouet, Jean-François
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344198>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Plaidoyer pour l'enseignement de la tactique

par le capitaine Jean-François Chouet

L'école d'officiers représente le premier stade d'instruction auquel la tactique est enseignée. Faire accomplir au caporal, du jour au lendemain, le saut du groupe à l'unité ou au corps de troupe n'est pas nécessairement chose aisée. Si, en effet, certains aspirants, de par leur niveau intellectuel ou leurs connaissances de base civiles ou militaires, s'adaptent sans peine à un échelon nettement plus élevé, d'autres, en revanche, ont au départ quelque peine à suivre et ne débouchent sur la partie ensoleillée des pentes de la Conduite des troupes qu'au prix de longs efforts.

Nul ne conteste, cependant, qu'il est nécessaire d'ouvrir l'esprit des futurs officiers aux problèmes tactiques et à leur solution, lors même que leur activité de chef de section exigera d'eux pour l'essentiel la solution à des questions de technique de combat. Mais si le commandant, prenant sa décision, doit en envisager les conséquences deux échelons en dessous du sien, de même le lieutenant doit-il avoir les moyens d'appréhender l'idée de manœuvre de son commandant de bataillon.

Ainsi donc se justifie l'existence en parallèle de deux enseignements, la tactique d'une part et la conduite de la section de l'autre, qui, pour être en majeure partie différenciés, n'en sont pas moins étroitement complémentaires. Et c'est dans cette optique que nous voudrions livrer quelques brèves réflexions. Celles-ci — nous ne le célerons pas plus longtemps — nous sont aussi inspirées par la regrettable absence, dans les écoles d'officiers d'infanterie, d'un maître de tactique, absence effective depuis quelques écoles déjà et sans doute justifiée par des considérations de personnel. C'est cette question que nous traiterons tout d'abord, avant de nous pencher sur l'enseignement proprement dit.

I. Un maître de tactique à plein temps?

Il y a quelques années donc, une école d'officiers d'infanterie était encadrée par un commandant d'école, un maître de tactique (simultanément remplaçant du commandant), un commandant de compagnie et un chef par classe d'aspirants. Le poste de maître de tactique étant

supprimé, son enseignement est repris, en principe, par le commandant d'école, éventuellement secondé par le commandant de compagnie. La capacité de ces officiers étant hors de doute, la solution n'en demeure pas moins boiteuse, en ce qu'elle lie par trop les mains de deux commandants qui, pour remplir pleinement leur mission, ont précisément besoin d'avoir les coudées parfaitement franches.

D'une part, en effet, le commandant d'école doit jouir de la plus large liberté de mouvement pour suivre ses classes d'aspirants au travail, pour marquer, dans le terrain, son influence sur ses chefs de classe, et notamment sur les plus jeunes d'entre eux, pour discuter, avec le commandant de compagnie, la conception des activités se déroulant dans le cadre de l'école. Il doit pouvoir choisir librement la fréquence de ses interventions « en direct » dans l'école, c'est-à-dire de ses théories ou d'un enseignement dont il veut se réserver une partie ou l'exclusivité.

D'autre part, le commandant de compagnie doit pouvoir se vouer tout entier à l'organisation des programmes de l'école et des activités d'ensemble, telles les épreuves de marche. Les déplacements de l'école doivent être réalisés en un temps record et impliquent souvent des modifications au niveau de l'organisation. Il importe que commandant d'école et chefs de classe puissent se reposer sur le commandant de compagnie; il importe aussi que l'organisation de la compagnie d'aspirants soit, pour les élèves, en tout point un modèle du genre. Pour remplir sa mission, le commandant de compagnie a, lui aussi, besoin de la liberté de manœuvre la plus large.

Or, l'enseignement de la tactique à des jeunes gens qui n'en ont jamais fait n'est pas une sinécure. Il exige de minutieux préparatifs, une adaptation d'école en école au gré de nouvelles possibilités ennemies ou de nouveaux règlements suisses, au gré des expériences acquises aussi. En outre, nous n'avons jusqu'ici connu aucune école d'officiers où ne se parlent pas deux langues au moins. Ce qui a, sur les préparatifs et le temps consacré à l'enseignement, des conséquences évidentes.

La fonction de maître de tactique s'est justifiée jusqu'il y a quelques années. Les nécessités de cet enseignement et le temps qu'il y faut consacrer n'ont pas varié depuis lors. La fonction se justifie donc toujours. On répétera ici une fois de plus qu'à trop charger le bateau, on finit par le faire couler. C'est-à-dire qu'à confier trop de nouvelles charges à quelqu'un qui est déjà bien occupé, on oblige ce quelqu'un à

opérer des choix et à sacrifier à sa nouvelle mission une partie du temps et des forces qu'il consacrait aux tâches antérieurement reçues. Est-ce bien là ce que l'on recherche? Car disons bien vite que la solution consistant à confier l'enseignement de la tactique aux chefs de classe ne ferait que reporter sur eux les problèmes qui se posent actuellement au commandant d'école. Ce dont chacun admettra que ce n'est pas une solution.

Décidément, la réintroduction du poste de maître de tactique doit être sérieusement étudiée. Ce d'autant plus qu'avec lui, le commandant d'école disposait d'un remplaçant plus facilement disponible que le commandant de compagnie ou un chef de classe, fût-il aîné...

II. Tactique et conduite de la section

Souvent, on peut entendre des commandants, dans les écoles de recrues comme dans les cours de répétition, se plaindre du temps excessif consacré, à l'école d'officiers, à l'enseignement de la tactique. On ferait mieux, dit-on, de consacrer davantage de temps à l'instruction aux armes et à la méthode de travail, et un peu moins aux grands principes de la conduite des troupes.

Il y a, dans une telle affirmation, du vrai et du moins vrai. C'est, en fait, tout le dosage des heures d'instruction à l'école d'officiers qui est ainsi mis en question. Il faut donc en parler pour situer la tactique à sa juste place.

L'école d'officiers doit développer la personnalité et affermir le caractère de l'aspirant en fixant des exigences élevées sur tous les plans, physique, psychique, manuel et intellectuel. Ce faisant, elle renforce chez le futur officier l'autorité, le sens de l'initiative et celui des responsabilités. Cela implique un rythme de travail soutenu, un enseignement donné, dans tous les domaines, par des cadres hautement compétents et parfaitement préparés, une grande rigueur dans les exigences, une intransigeance totale face aux vices de caractère. Cela implique aussi une répartition du temps d'instruction dans laquelle, plus que jamais, le souhaitable doit céder le pas au nécessaire, ainsi que le prescrit avec sagesse le Règlement de service.

Les exigences que posent la conduite et l'instruction d'une section en service d'instruction comme au combat permettent de dégager les efforts principaux suivants:

- autorité ferme et naturelle, constance dans les exigences
- aptitude physique, en particulier au niveau de l'endurance
- maîtrise absolue des armes
- maîtrise des problèmes essentiels de conduite au combat
- sens de l'organisation et de la méthode dans l'instruction.

Nous sommes d'avis que le chapitre des connaissances générales est encore secondaire au niveau du chef de section. Un simple exemple: les aspirants d'aujourd'hui apprennent à connaître les différents types de division; les aspirants de ma génération n'en entendaient pas parler, sans pour autant, je crois, avoir été de mauvais lieutenants par la suite. Dans l'actuelle répartition des heures d'instruction d'une école d'officiers, il y a, me semble-t-il, du temps à gagner au profit

- du travail aux armes, devenu notoirement insuffisant
- de la conduite de la section au combat
- de la méthode d'instruction.

L'introduction d'un exercice dit de longue durée ou de survie n'est évidemment pas sans intérêt. Bon an mal an, ce sont ainsi une cinquantaine d'heures d'instruction qui sont sacrifiées sur l'autel de l'endurance physique et psychique; je dois confesser que la rentabilité de l'opération ne me saute pas aux yeux.

On réalise, en effet, un exercice de conduite de section à un moment où l'ensemble des questions que pose cette activité est bien loin d'avoir été traité, à une heure où les principes de base de la conduite des troupes ne sont pas encore, tant s'en faut, assimilés.

Nous souhaiterions que la conduite de la troupe au combat soit enseignée avec une rigoureuse systématique et en symbiose parfaite entre le maître de tactique et le chef de classe.

Au premier revient la responsabilité d'enseigner très en détail et de répéter très souvent ce qui constitue la base de toute décision: l'appréciation de situation. Créer chez l'aspirant le sens de l'analyse, principalement de la mission et du terrain. Lui inculquer la doctrine d'engagement de l'adversaire potentiel aux *petits échelons* parallèlement à la connaissance de ses moyens. L'amener, enfin, à exprimer une décision claire et simple, tenant compte des principes de la conduite de la guerre. L'enseignement de la tactique comprend aussi l'emploi des armes d'appui, grâce à quelques « trucs » excessivement simples et qui peuvent

demeurer en mémoire. C'est à cela que doit se limiter l'enseignement du combat interarmes.

C'est, sur cette base solidement étayée, au chef de classe qu'il revient alors de faire « plaquer » ces principes sur la conduite de la section. A ce niveau, l'enseignement devrait pouvoir se concentrer sur des questions techniques, principalement :

- l'engagement des armes en fonction de leur portée
- l'image de l'ennemi dans un compartiment de terrain donné
- la vie dans la position défensive
- l'exercice des contre-assauts
- le passage du dispositif de jour au dispositif de nuit
- l'éclairage du terrain.

Au gré des exercices, d'autres problèmes doivent encore être posés et résolus. Et il y faut du temps.

On peut donc constater qu'il existe à la fois une grande différence, mais une non moins grande complémentarité entre l'enseignement de la tactique et celui de la technique du combat. On travaille, en fait, à deux échelons bien distincts; il est donc judicieux que les deux matières soient traitées par des enseignants différents. Mais la conduite de la section se base sur l'acquis de certains principes tactiques; il est donc nécessaire que ces enseignements soient coordonnés. A notre sens, le maître de tactique devrait non seulement porter la responsabilité de son propre enseignement, mais devrait guider, par ses directives, voire par un programme d'enseignement, les chefs de classe dans leur instruction à la conduite de la section. Ainsi pourraient être réalisées les conditions favorables à une nécessaire cohésion dans ces deux domaines, à une préparation soignée à tous les échelons qu'autoriserait l'absence de surcharge des uns et des autres. La sûreté de nos lieutenants dans la conduite de leur troupe ne pourrait qu'y gagner.

J.-F. C.

*L'expérience nous enseigne ce que nous aurions
dû faire dans le passé.*

ED. JALOUX